



Mâcon, samedi 9 mai 2020

INFORMATION

Le nombre d'hospitalisations pour Covid19 et de prise en charge en réanimation liées au Covid-19 continue de baisser. Le 8 mai, 210 personnes étaient hospitalisées dans les hôpitaux et cliniques de Saône-et-Loire (-10). Treize patients étaient pris en charge en réanimation. 112 personnes ont pu être placées en soins de suite et de réadaptation. Les personnes retournées à domicile après leur hospitalisation pour le Covid-19 sont désormais au nombre de 499 depuis le début de l'épidémie. Au 8 mai, onze personnes supplémentaires ont pu retourner à leur domicile après hospitalisation par rapport à la veille. Depuis le début de l'épidémie, 172 personnes sont décédées en Saône-et-Loire en milieu hospitalier des suites du Covid-19.

Selon le point épidémiologique de Santé Publique France du 7 mai, en Saône-et-Loire, au 4 mai, 65 établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) avaient procédé à un signalement d'au moins un cas Covid-19 confirmé ou possible depuis le 1er mars, soit 6 résidents supplémentaires depuis le point épidémiologique du 27 avril. Sur la période du 1^{er} mars au 4 mai, 359 résidents (+27 depuis le point du 27 avril) et 376 personnels (+116 depuis le point du 27 avril) étaient des cas confirmés ou possibles de Covid-19. 79 résidents étaient décédés du Covid-19 dans les EHPAD de Saône-et-Loire.

Les informations relatives à la situation épidémiologique de la Bourgogne-Franche-Comté sont consultables sur le site de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/bourgogne-franche-comte/documents/bulletin-regional/2020/covid-19-point-epidemiologique-en-bourgogne-et-franche-comte-du-7-mai-2020>

À noter que les variations suivies chaque semaine du nombre d'hospitalisations et de décès en milieu hospitalier sont régulièrement favorables désormais.

Ces chiffres ne comprennent évidemment pas les très nombreux malades qui auraient été suivis à domicile par leur médecin de ville, et encore moins les personnes dites « asymptomatiques ».

C'est pourquoi les services de l'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie 71) et les médecins travaillent à mettre en place très prochainement un suivi systématique des personnes présentant des symptômes pour qu'elles soient testées et confinées. Leurs « cas-contact » seront également identifiés et soumis à test.

Les services de l'État (préfecture, sous-préfectures, direction départementale de la cohésion sociale), sont en liaison avec les principales collectivités en charge de l'action sociale (Département, communautés d'agglomération et principales communautés de communes ou communes) afin d'accompagner, voire d'héberger, dans les prochaines semaines les personnes porteuses du Covid-19, et leurs cas-contacts. Le préfet saisit cette occasion pour saluer l'engagement décisif des collectivités locales en Saône-et-Loire dans cette crise sanitaire sans précédent.